

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division NamurRéservé
au
Moniteur
belge***24107147***

03 JUL. 2024

Pour le Greffier

N° d'entreprise : **0459 615 494**

Nom

(en entier) : **Collège Marc-Aurèle**(en abrégé) : **CMA**Forme légale : **Asbl**Adresse complète du siège : **Rue de la Chapelle Lessire 25 52020 Malonne****Objet de l'acte : Désignation d'une délégation spéciale**

"A l'unanimité, le Conseil d'Administration désigne Madame Hélène ROMEDENNE comme pouvant représenter l'Asbl CMA à dater de ce jour et jusqu'au 31 décembre 2024 dans le cadre de la signature de l'acte authentique d'achat du terrain entourant la chapelle (rue de la Chapelle Lessire) à Malonne. Parcelle source 92082B337M

Madame ROMEDENNE peut également représenter l'Asbl CMA pour la signatures de toutes autres pièces utiles dans le cadre de cette opération"

Signé par Gérard MARTIN-CHMETS, Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/07/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B**Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).